

Conseil Municipal

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

L'An deux mil vingt-cinq, dix-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, JACQUET Stéphanie, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BOUARD Denis, BLAIN Claude, DELARGE Jacky, GRIMAULT Romain, FOUCHET Pierre, LEBLANC Nicolas, REMANJON Patrice et TAILLANDIER Julien.

Absents : Mme LECLERC Aurélie, Mme MARTINAT Isabelle, M. BOUCARD Roger

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine donne pouvoir à Mme NOUAT Elisabeth, M. GILLET Pascal donne pouvoir à M. REMANJON Patrice

Secrétaire de séance : Mme NOUAT Elisabeth

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 10 juillet 2025.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 2 JUIN 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à approuver le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal en date du 2 juin 2025. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - DELIBERATION CM0725D01 CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LE PROJET TOURISTIQUE DE FARGES – INTERVENTION DU MAITRE D'ŒUVRE ET DE L'AMO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres concernant le projet relatif au « Réaménagement et au Développement du Site touristique de Farges ». Il propose au Conseil Municipal :

- De retenir la Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 (Escalier d'accès à la buvette depuis le camping) du lot n°02 – Aménagements paysagers ;
- D'attribuer les marchés de travaux conformément aux propositions du Maître d'Œuvre comme suit :

Lots	Entreprises pressenties	Offre Base € HT	PSE 1 € HT	Montant total avec PSE retenue € HT
Lot 01 : VRD et Bâtiments Modulaires	GUINTOLI	215 000,00		215 000,00
Lot 02 : Aménagements paysagers	FRANCK RENIER SAS	64 786,15	7 250,00	72 036,15
Lot 03 : Ouvrages bois	DDS SARL	108 355,00		108 355,00
Lot 04 : Signalétique	ATELIER NATURE & TERRITOIRES	18 494,60		18 494,60
	TOTAL	406 635,75	7 250,00	413 885,75

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

2 - DELIBERATION CM0725D02 APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC LA CCTHB POUR TRAITER LES DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil que la convention en vigueur depuis 2017 avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CCTHB) pour l'instruction des documents d'urbanisme doit être revue. Les modifications tiennent notamment à la dématérialisation du service et à un ajustement du coût des prestations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 2 voix contre,

- **D'approuver la nouvelle convention à compter du 1er juillet 2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement ;**
- **D'adopter un montant de référence de 110 € par acte à compter du 1er juillet 2025 ;**
- **De fixer la participation selon deux modalités : une part fixe : 1,20 € par habitant et une part variable selon la nature et le nombre d'actes**
- **D'approuver le versement d'une participation exceptionnelle forfaitaire de 252 € qui sera à verser en juillet 2025.**

3 - DELIBERATION CM0725D03 AVENANT N°2 A L'OPAH CONCERNANT LA MODIFICATION DES PERIMETRES DES FAÇADES

M. le Maire rappelle que l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) propose un accompagnement gratuit des ménages éligibles aux aides Anah, s'appuyant sur une pluridisciplinarité des compétences (technique, financier, administratif et social),

Suite aux évolutions des règles d'attribution des aides allouées par l'ANAH, et dans une volonté de rester dans les objectifs quantitatifs de son OPAH et dans le budget alloué à l'opération, il convient pour la Communauté de Communes Terres du Haut Berry de faire évoluer la convention OPAH par un avenant n°2 en modifiant les périmètres initiaux :

Initialement du 1 au 13 et du 2 au 14 rue du Commerce, remplacé par : Route de Bourges (1 à 19 et 2 à 24), Place de l'Eglise (1 à 8), Place du Vivier (1 à 3) et Rue du Commerce (1 à 25 et 2 à 24).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité l'avenant n°2 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

4 - DELIBERATION CM0725D04 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire souligne la nécessité de réviser le règlement intérieur des services périscolaires, notamment l'article 4 relatif aux règles de vie.

M. DELARGE présente le nouveau règlement applicable à partir du 1er septembre 2025 pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du service périscolaire qui sera transmis aux familles des enfants scolarisés à Menetou-Salon.

5 - DELIBERATION CM0725D05 ACHAT DE PARCELLES - ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION CM0125D07

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2024.09.10 du 9 septembre 2024, actant la proposition d'achat de parcelles rue Armand Cormont pour montant de 10 € le m² et à la délibération 2024.12.12 du 9 décembre 2024, précisant les numéros de parcelles ainsi que leur surface.

M. Le Maire propose l'achat des parcelles suivantes :

* AL 252 (4a50ca), AL 254 (2a13ca), AL 256 (5a22ca), AL 218 (57ca), AL 217 (27ca), AL 215 (5ca), soit un total de 1274 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer toutes les documents utiles.

6 - DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT UNE OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE

a) DELIBERATION DM N°1 CM0725D06

Mme BARDELOT informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté un manque de crédit de 7134 € au compte au compte 2151 (Réseaux de voirie). Elle propose d'effectuer une décision modificative du budget principal. Cf. tableau ci-dessous

libellé	Dépenses	Recettes
D 2151/041 Réseaux de voirie	7134 €	
R 203/041 Frais d'études, recherche et développement		7134 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

b) DELIBERATION DM N°2 CM0725D07

Mme BARDELOT informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté un manque de crédit de 102 € au compte 231. Elle propose d'effectuer une décision modificative du budget principal.

Cf. tableau ci-dessous

libellé	Dépenses	Recettes
D 231/041 Immobilisations corporelles en cours	102 €	
R 203/041 Frais d'études, recherche et développement		102 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

7 - MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR COMPLEMENTAIRE SANTE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Mme BARDELOT indique qu'une réunion du personnel s'est tenue le 25 juin 2025.

Suite aux souhaits des agents, il est proposé la mise en place d'une **mutuelle labellisée** avec participation de l'employeur d'un montant de 15 € mensuel.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires.

8 - COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Mme JACQUET, Adjointe Animations, Communication et Associations

Mme JACQUET, informe que la manifestation du 14 juillet a connu une bonne affluence malgré l'annulation du feu d'artifice.

Elle rappelle que la réception d'accueil des derniers arrivants (depuis septembre 2024) sur la commune aura lieu le vendredi 12 septembre 2025.

9 - AFFAIRES DIVERSES

a) M. le Maire informe qu'un procès-verbal a été dressé à l'encontre d'un individu ayant déposé des déchets au pied des conteneurs du point d'apport volontaire de Fonbertranges. Ce dernier s'est acquitté d'une amende administrative de 100 €.

b) M. DELARGE signale que le transport scolaire est suspendu pour la rentrée 2025/2026 en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 08/09/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30